

## BON DE COMMANDE

Afin de vous inscrire, merci de bien vouloir compléter les informations ci-dessous et renvoyer **ce formulaire** par courrier ou par mail accompagné de son **règlement** à :

**Feeling Drive- Xtrem Drift**

250 avenue de la repasse

OU

contact@xtrem-drift.fr

04100 MANOSQUE

### INFORMATIONS GENERALES

- **Identité du/des bénéficiaire(s) :**

NOM et Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_

N° téléphone : \_\_\_\_\_ N° téléphone en cas d'urgence : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

- **Identité de la personne passant la commande (si différente du bénéficiaire) :**

NOM et Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_

N° téléphone : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

- **Type de billet :**

Est-ce un cadeau ou une surprise ?

Oui

Non

Si oui, souhaitez-vous un billet cadeau à imprimer ?

Oui

Non

Billet Open

Le billet open est valable un an à partir de la date d'achat

Billet à une date choisie

Merci de préciser la date souhaitée : \_\_\_\_\_

#### Calendrier 2019 sur le circuit du Driving Center au Castellet:

Samedi 23 & Dimanche 24 Février

Samedi 23 Mars

Samedi 8 Juin

Samedi 10 & Dimanche 11 Aout

Dimanche 15 Septembre

Samedi 9 & Dimanche 10 Novembre

- **Préférence pour effectuer la prestation :**

Journée

Matin

Après-midi

Siège Social: 217 avenue de la repasse 04100 MANOSQUE (France)

Site internet: [www.xtrem-drift.fr](http://www.xtrem-drift.fr) • E-mail: [contact@xtrem-drift.fr](mailto:contact@xtrem-drift.fr) • Tél: 06.47.46.14.25

N° Siret : 801 893 124 00025

# TARIFS

Valable sur **le circuit du Castellet " Driving Center"**

## DRIFT

- **STAGE DE PILOTAGE AU VOLANT :** Vous souhaitez apprendre à drifter ? Prenez le volant d'une voiture Xtrem Drift et maîtrisez la glisse :

Formules au volant de nos BMW préparées	Tarifs par pilote	
5 tours de circuit au volant avec un moniteur	109€ TTC	
8 tours de circuit au volant avec un moniteur	169€ TTC	
1 demi-journée de stage au volant [15 tours] avec un moniteur	309€ TTC	
1 journée de stage au volant [30 tours] avec un moniteur	549€ TTC	

- **ROULAGE DRIFT :** Vous avez une voiture ? Venez apprendre à dompter votre voiture sur circuit en toute sécurité : Roulage libre – limité à 12 voitures sur piste

Formules roulage pour les propriétaires de voitures	Tarifs par voiture	
1 demi-journée matinée	115€ TTC	
1 demi-journée après-midi	135€ TTC	
1 journée	195€ TTC	
Pilote supplémentaire	29€ TTC	
Assurance Responsabilité Civile Circuit Auto*(hors protection corporelle) → JOURNEE	30€ TTC	
Assurance Responsabilité Civile Circuit Auto*(hors protection corporelle) → 1/2 JOURNEE	15€ TTC	

*\*Assurance piste obligatoire pour les propriétaires de voiture. Votre assurance peut vous couvrir sur circuit hors notion de compétition et hors notion de chronométrage, demandez à votre assurance. Une attestation vous sera demandée.*

- **BAPTEME DRIFT en PASSAGER :** Découvrez les sensations de glisse aux côtés d'un pilote PRO:

Formule Baptême	Tarif par personne	
2 Tours de circuit en passager à bord d'une auto de course	59€ TTC	

- **OPTION :** Gardez un souvenir de votre prestation :

Vidéo embarquée sur clé USB (fournie)	29€ TTC	
---------------------------------------	---------	--

## Total de la commande

<input type="checkbox"/>	Espèces (un chèque de caution du montant de la commande doit être envoyé à l'ordre de "Feeling Drive")
<input type="checkbox"/>	PAYPAL à <a href="mailto:contact@xtrem-drift.fr">contact@xtrem-drift.fr</a> (Merci d'indiquer votre NOM-Prénom /Formule choisie)
<input type="checkbox"/>	Chèque à joindre avec ce bon de commande à l'ordre de « Feeling Drive »
<input type="checkbox"/>	Virement IBAN : FR76 1910 6008 3443 6405 3947 048 – BIC : AGRIFRPP891 (Merci d'indiquer votre NOM-Prénom /Formule choisie)

Fait à : \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature (précédée de la mention "Bon pour accord") : \_\_\_\_\_

## INSCRIPTION AVEC SA PROPRE AUTO

Si vous vous inscrivez avec votre PROPRE VEHICULE merci de compléter les informations suivantes et signer la décharge de responsabilité :

- **Identité du pilote :**

NOM et Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_

N° téléphone : \_\_\_\_\_ N° téléphone en cas d'urgence : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

N° de permis : \_\_\_\_\_ délivré le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

Marque et modèle de la voiture : \_\_\_\_\_ Immatriculation : \_\_\_\_\_

Assureur et n° de police d'assurance: \_\_\_\_\_

Je désire une assurance corporelle\* ?  Oui  Non

*\*si vous souhaitez une assurance corporelle merci de prendre contact avec un assureur spécialisé (lenevette, lestienne, Gras Savoie...)*

## DECHARGE DE RESPONSABILITE ET RENONCIATION A RECOURS

Le \_\_\_\_\_ (date de la journée roulage) est une journée qui a pour objectif de rassembler un nombre limité de véhicules, hors de toute notion de course ou de compétition. Avant le début du roulage, les participants devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur attestation d'assurance dont ils certifient être en possession ce jour.

Je soussigné (nom/prénom du stagiaire) \_\_\_\_\_ déclare décharger de toute responsabilité les organisateurs de la journée de roulage ainsi que le circuit de tous dommages corporels ou matériels causés à un tiers ou à moi-même dans l'utilisation de mon véhicule que ce soit par moi-même ou un autre conducteur et pour quelque cause que ce soit. Cette décharge de responsabilité vaut pour moi-même ainsi que pour tout passager à bord de mon véhicule. Je renonce pour moi-même ou mes ayants droits à tout recours ou action contre l'organisateur de cette journée.

Je m'engage à respecter le règlement ainsi que les consignes de sécurité données par l'organisateur ou l'un de ses représentants.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepté le règlement pour accéder au circuit/pistes et les conditions générales de ventes.

En signant cette décharge j'approuve donc l'intégralité de son contenu ainsi que les conditions générales de ventes et le règlement.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

**Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :**

\_\_\_\_\_

## REGLEMENT à respecter pour accéder au circuit avec son propre véhicule

- Une **ASSURANCE CIRCUIT** devra être fournie
- Un **PERMIS DE CONDUIRE** en cours de validité devra être présenté
- Le port du **CASQUE EST OBLIGATOIRE** pour les pilotes et son passager
- Uniquement **DEUX PERSONNES** seront autorisées par voiture et à l'avant
- CROCHET DE REMORQUAGE** mis en place durant la totalité des prestations
- CEINTURE DE SECURITE ATTACHEE** durant la totalité des prestations
- VITRES FERMEES** ou légèrement ouvertes sur circuit
- Toute voiture sur circuit devra être équipée d'un **SILENCIEUX**. Votre véhicule ne sera pas accepté sur la piste si vous n'avez pas de silencieux et si votre véhicule dépasse les 95dB à 4000tours/min, merci de votre compréhension. Des contrôles aléatoires seront effectuées sur les journées.
- Toutes **CASSES MECANIKES** qui engendreraient des dégâts de la piste (dépôt d'huile...) sera **FACTUREE 90€TTC**
- Toute voiture sur circuit devra être **CONFORME** et comporter **TOUS LES ELEMENTS DE CARROSSERIE ET VITRAGE**, sans fuite d'huile
- Si **PNEU ECLATE / DEJANTE**, roulez à faible allure, mettre les warning et rentrer au paddock.
- Tout **BURN STATIQUE EST INTERDIT**
- En cas de conduite non conforme aux règles de sécurité ou dès lors d'un manquement aux obligations figurants dans les conditions générales de vente et dans ce règlement, l'organisateur ou l'un de ses représentants pourra à tout moment interrompre la prestation, la fraction de la prestation non exécutée n'étant alors pas remboursable.
  
- INTERDICTION DE FUMER SUR LE CIRCUIT**, une zone fumeur et des cendriers seront mis à votre disposition à l'accueil
- CHIEN INTERDIT** dans l'enceinte du circuit
- **INTERDICTION DE CONSOMMER ET DE DETENIR DE L'ALCOOL DANS L'ENCEINTE DU CIRCUIT**

Merci de nous retourner ce **bon de commande** par courrier ou par mail accompagné du **règlement** à :

**Feeling Drive- Xtrem Drift**

**250 avenue de la repasse**

**OU**

**contact@xtrem-drift.fr**

**04100 MANOSQUE**

VOTRE CONTACT :

Axel FRANCOIS

Tél : 06.47.46.14.25

Email : [contact@xtrem-drift.fr](mailto:contact@xtrem-drift.fr)

P.S : Vous recevrez une confirmation d'inscription et de participation par email à la réception de votre engagement. Tout dossier incomplet ne sera pas accepté. Aucun remboursement ne sera possible.

## CONDITIONS GENERALES de VENTE

### **ARTICLES 1 : Commande**

Le seul fait de passer commande implique l'acceptation expresse et sans réserve du client à la totalité des conditions générales de ventes.

Nos offres et promotions s'entendent sous réserve de disponibilité, au moment du règlement effectif. Les bons cadeaux émis par Xtrem Drift sont valables jusqu'à la date inscrite sur ceux-ci. Ils ne sont pas remboursables ni échangeables mais cessibles à un autre bénéficiaire dans la limite de leur validité.

Pour être valable, toute commande doit être confirmée par écrit et retournée par courrier ou par email, accompagnée du formulaire de réservation Xtrem Drift dûment complété, ainsi que d'un règlement de 100% du montant TTC de l'opération.

---

### **ARTICLE 2 : Paiement**

Les modalités de paiement s'effectuent par chèque ou un règlement par CB via PAYPAL ou par virement de 100% à l'envoi du formulaire de réservation.

---

### **ARTICLE 3 : Contenu de la prestation et Restrictions**

#### **-Stage de pilotage :**

Les stages de pilotage se déroulent aux dates et lieux indiqués sur les confirmations de commande. Toute absence, au jour et à l'heure prévue, le stage sera considéré comme effectué. En aucun cas, l'acheteur ne pourra prétendre à un quelconque remboursement si le lieu et/ou la date de son stage ne lui satisfait pas pour des raisons personnelles. La prestation comporte la location du véhicule, les leçons de Drift dispensées par un moniteur diplômé titulaire du BPJEPS, comportant un briefing portant sur les consignes de sécurité, la prise en mains du véhicule et du déroulement de la prestation. La prestation comporte également le carburant consommé pendant les tours, l'usure de l'automobile ainsi que l'assurance responsabilité civile, conformément aux articles L. 211-1 et suivants du Code des assurances.

En cas de conduite non conforme aux règles de sécurité, le moniteur pourra à tout moment interrompre la prestation, la fraction de la prestation non exécutée n'étant alors pas remboursable. RESTRICTIONS : Tout participant doit mesurer au minimum 1,50m et avoir un permis de conduire en cours de validité le jour du stage.

#### **-Baptême Drift :**

Les baptêmes Drift se déroulent aux dates et lieux indiqués sur les confirmations de commande. Toute absence, au jour et à l'heure prévue, le baptême sera considéré comme effectué. En aucun cas, l'acheteur ne pourra prétendre à un quelconque remboursement si le lieu et/ou la date de son baptême ne lui satisfait pas pour des raisons personnelles.

La prestation comporte le carburant consommé pendant les tours compris dans votre baptême, ainsi que l'assurance responsabilité civile et dommages, conformément aux articles L. 211-1 et suivants du Code des assurances.

Le baptême est effectué par un pilote confirmé et moniteur diplômé titulaire du BPJEPS.

RESTRICTIONS : Tout participant doit mesurer au minimum 1,10m et être âgé d'au moins 10ans avec l'accord parental signé.

-Roulage avec son propre véhicule pour le Drift:

Les prestations de roulage pour les propriétaires de leur véhicule se déroulent aux dates et lieux indiqués sur les confirmations de commande. Toute absence, au jour et à l'heure prévue, la prestation sera considérée comme effectuée. En aucun cas, l'acheteur ne pourra prétendre à un quelconque remboursement si le lieu et/ou la date de sa prestation ne lui satisfait pas pour des raisons personnelles.

La prestation comporte l'accès à la piste, comportant un briefing portant sur les consignes de sécurité, la prise en mains du véhicule et du déroulement de la prestation.

Le client dégage de toute responsabilité l'organisateur Xtrem Drift et le circuit, au cas où le client causerait par son comportement, volontaire ou involontaire, de manière directe ou indirect, un dommage quel qu'il soit à un tiers, un usager, un salarié du circuit, ou à moi-même durant la prestation et durant sa présence dans l'enceinte.

Le client s'engage :

- à être en bonne santé et ne pas être sous l'effet d'aucun traitement médicamenteux ou autre (alcool, stupéfiants etc...), de nature à altérer ses facultés au cours de sa présence dans l'enceinte du circuit
- ne faire l'objet d'aucune incapacité permanente ou provisoire contradictoire avec la conduite sur circuit
- avoir pleine et entière conscience des risques liés au pilotage sur circuit fermé
- à fournir et être titulaire d'une assurance responsabilité civile circuit à jour de cotisation

Le client renonce à engager toutes actions judiciaires, pénales, civiles, administratives à l'encontre de la société Xtrem Drift dès lors que le client est victime d'un accident où sa responsabilité serait engagée par une personne morale ou physique à la suite d'un dommage, dont le client serait à l'origine à l'occasion de sa présence dans l'enceinte du circuit.

Et en cas de conduite non conforme aux règles de sécurité, l'organisateur ou l'un de ses représentants pourra à tout moment interrompre la prestation, la fraction de la prestation non exécutée n'étant alors pas remboursable. Le client devra quitter l'enceinte du circuit dès lors d'un manquement aux obligations figurants dans les conditions générales de vente et dans la décharge.

---

#### **ARTICLE 4 : Responsabilités du client**

>Le client doit respecter les consignes de sécurité dictées par l'organisateur ainsi que le règlement intérieur du circuit. Il devient responsable des véhicules et des installations mise à sa disposition dès que lui-même ou l'un de ses invités prend le volant : le transfert des commandes du véhicule implique le transfert des risques.

En conséquence, et d'une manière générale :

>Les stagiaires s'engagent à réaliser le stage sous le contrôle du moniteur professionnel, à utiliser le matériel conformément aux indications des pilotes instructeurs, ne rien faire qui puisse détériorer le matériel et à être attentif, à l'écoute des consignes de sécurité.

Dans le cas contraire (conduite dangereuse, faute de pilotage ou du non-respect des règles de sécurité par le client...) le pilote instructeur ou l'organisateur pourra à tout moment interrompre la prestation. La partie de la prestation non exécutée ne sera pas remboursable et aucun dédommagement ne pourra être exigé, la prestation sera donc considérée comme effectuée en totalité.

> Le client devra prendre toutes les dispositions utiles en vue de limiter les risques que lui ou l'un de ses invités pourraient occasionner.

> Le client sera dans l'obligation de présenter son permis de conduire original le jour de son stage. A défaut, il ne pourra prétendre effectuer la prestation et celle-ci sera perdue et non remboursée. Il s'engage sur le fait de ne pas être sous l'effet d'une suspension de permis de conduire.



Les clients s'engagent à se présenter sans être sous l'emprise de l'alcool et sans avoir pris de médicaments susceptibles de troubler leur comportement notamment pour la conduite de véhicule. Dans le cas contraire, la prestation sera purement et simplement annulée. Aucune tolérance ne sera acceptée et l'organisateur se réserve le droit de pratiquer des contrôles aléatoires à l'éthylotest. Dans le cas où le client ressortirait positif de ce contrôle, sa prestation sera alors considérée comme effectuée et ne sera en aucun cas remboursée.

---

#### **ARTICLE 5 : Responsabilité de la société**

La société Xtrem Drift ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable d'accidents corporels survenus lors des prestations.

De la même façon, la société Xtrem Drift ne saurait être tenue pour responsable de toute conséquence physique (mal de dos, par exemple) survenant pendant ou après la prestation. Enfin, la société Xtrem Drift ne pourra en aucun cas, être tenue responsable de vols, disparitions, détériorations ou autres dommages de tout objet ou autre appartenant au client ou à l'un de ses invités, ni de la surveillance des enfants.

---

#### **ARTICLE 6 : Casse et Dégradations**

La société Xtrem Drift assumera les risques matériels lors des baptêmes, le client ne sera alors pas tenu pour responsable des dommages survenant aux véhicules à condition qu'il respecte les consignes de sécurité dictées par le pilote.

Le client et ses invités restent responsables des dommages causés aux autres installations mises à leur disposition. (Voir Article n° 4)

---

#### **ARTICLE 7 : Annulation et Report de dates**

Par le client :

Le code de la consommation offre au consommateur un droit de rétractation pendant une durée de 7 jours lors d'un achat en ligne lui permettant d'obtenir le remboursement ou l'échange du produit. Selon l'article L.121-20-4, aucun remboursement ne sera accordé en cas d'annulation de la part du client passé le délai de rétractation et dans le cas où le client ne se rendrait pas au stage de pilotage ou au baptême ou au roulage avec son véhicule le jour et à l'heure prévue, le stage ou baptême ou le roulage sera alors considéré comme effectué. Dans le cas où le client ne serait pas conformé aux règles de sécurité décrites par l'instructeur, le stage ou baptême ou roulage avec son véhicule sera considéré comme effectué.

Tout changement de date peut être fait jusqu'à 15 jours avant la date de la prestation, il sera alors facturé 39€ TTC pour les frais de dossier et au-delà de ces 15 jours, cette date ne sera plus modifiable et le stage de pilotage ou le baptême ou le roulage avec son véhicule sera alors considéré comme effectué.

Par Xtrem Drift :

-La société Xtrem Drift se réserve le droit d'annuler ou de reporter ses dates ou de changer de circuit ou de formule en fonction de leurs disponibilités, pour des raisons qu'elle estimera justifiées (conditions météo, problèmes techniques divers, nombre insuffisant de personnes...). Dans ce cas, de nouvelles dates, circuits ou formules seront proposées aux clients. En aucun cas, le client ne pourra prétendre à un quelconque remboursement de sa prestation après son achat en dehors du délai légal en vigueur.

-Annulation de la prestation dans le cas où le client ne se serait pas conformé aux règles de sécurité dictées par les pilotes instructeurs, la prestation sera considérée comme effectuée et ne sera en aucun cas remboursée.

-Toute absence à la prestation choisie, le jour et à l'heure prévue fera alors considérer comme effectué.

---

## **ARTICLE 8 : Report des prestations dû aux conditions climatiques ou cas de forces majeures**

Xtrem DRIFT ne saurait être tenu pour responsable si les conditions météo ne conviennent pas à l'acheteur.

L'organisateur est seul décisionnaire en cas de conditions climatiques défavorables pour maintenir ou non les stages de pilotage ou baptême drift.

Si ces conditions climatiques défavorables interviennent en cours de la prestation, celle-ci pourra être momentanément interrompue et le planning de la prestation glissera alors sur la journée. Si la prestation ne peut se terminer faute d'amélioration des conditions ou faute de temps, la partie de la prestation non exécutée sera supportée par le client qui s'y oblige.

Si les conditions météorologiques (telles que la neige, le verglas, la grêle), ne réunissent pas toutes les conditions en termes de sécurité, la société Xtrem Drift se réserve le droit d'annuler les prestations et une nouvelle date en remplacement sera proposée.

Tout report, annulation ou allongement du planning dû à un cas de force majeure ne pourra faire l'objet d'aucune contestation de la part du client qui ne pourra en particulier prétendre à aucun dédommagement ni à aucune diminution de tarif.

Dans le cas d'un report de date demandé par le client, se reporter au paragraphe précédent.

La non disponibilité d'un circuit ou d'une voiture suite à une panne mécanique, casse ou accident... entraînent au gré de la société Xtrem Drift soit un report de l'opération après la date initialement prévue, soit une modification de formule (même catégorie ou supérieure), soit une modification de circuit. Tout refus du client entraînera annulation de son fait et la prestation sera alors considérée comme effectuée. En aucun cas, la prestation ne pourra être remboursée.

---

## **ARTICLE 9 : Réclamations**

Les réclamations concernant la qualité de la prestation fournie devront être envoyées par courrier recommandé 48h au plus tard après la fin de la prestation, sous peine de forclusion. Ces réclamations ne peuvent en aucun cas justifier un retard de paiement. En cas de réclamation reconnue par nous, justifiée, notre responsabilité se limitera à la partie d'opération non réalisée. Nous ne consentirons aucun dédommagement pour les frais que le client pourrait être amené à supporter, ni pour quelques autres raisons que ce soit.

---

## **ARTICLE 10 : Prix**

Les prix indiqués sur nos formulaires de réservation s'entendent TTC et restent valables au maximum 30 jours à compter de la date figurant sur ces derniers sauf stipulation spécifique contraire. En outre la société Xtrem Drift se réserve le droit de modifier ses prix en fonction des variations du prix d'achat des prestations extérieures, des taxes ou encore des variations des salaires des pilotes moniteurs.

---

## **ARTICLE 11 : Kilométrage/ Tours de piste**

Le nombre de tours des stages de pilotage ou baptême varie en fonction du kilométrage des circuits.

---

## **ARTICLE 12 : Propriété intellectuelle**

L'ensemble des logos, marques, photos, vidéos figurant sur le site [www.xtrem-drift.fr](http://www.xtrem-drift.fr) et les photos, vidéos prises durant les journées Xtrem Drift sont la propriété de Xtrem Drift représenté par Monsieur Axel FRANCOIS. Toute reproduction partielle ou complète, quel qu'en soit le support, à des fins commerciales, associatives ou bénévoles, sont interdites sans le consentement des détenteurs de ces représentations graphiques.





### **ARTICLE 13 : Délégation d'organisation :**

Il est entendu que Xtrem Drift commercialise les stages de conduite et autres prestations. Pour autant, elle se réserve le droit de déléguer et/ou de sous-traiter l'organisation des prestations commercialisées par un autre opérateur.

---

### **ARTICLE 14 : Évènement pour les entreprises, CE et associations**

Toutes les clauses énoncées dans les présentes conditions générales de vente sont applicables pour les entreprises, CE et associations. A cela, il convient d'ajouter que tout bon de commande ou tout accord sur un devis avec versement d'un acompte entraîne l'adhésion pleine et entière du client. Toute annulation de la part du client entraîne la perte de l'acompte d'une part, et le règlement de l'intégralité de la prestation, d'autre part.

---

### **ARTICLE 15 : Contestation – Attribution de compétence juridictionnelle**

Les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable en vue de mettre fin à leur différent. A défaut d'y parvenir, il est expressément convenu que seul le Tribunal de Commerce sera compétent pour examiner toute réclamation, même en cas de pluralité des défendeurs. Par ailleurs, quel que soit le pays d'exécution de la prestation, et quelle que soit la nationalité du client, seule l'application de la Loi Française prévaudra.

---

Nous vous remercions d'avoir choisi -*Xtrem Drift* -pour effectuer vos stages de pilotage, baptêmes et roulage avec votre propre véhicule.